



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 5710 | De M. Thierry Michels (La République en Marche - Bas-Rhin) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur | | Ministère attributaire > Intérieur |
| Rubrique > police | Tête d'analyse > Mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien dans le Bas-Rhin | Analyse > Mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien dans le Bas-Rhin. |
| Question publiée au JO le : 20/02/2018 Réponse publiée au JO le : 31/07/2018 page : 6921 | | |

Texte de la question

M. Thierry Michels appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien (PSQ) dans sa circonscription. Le 15 février 2018, les premiers quartiers concernés par cette nouvelle mesure ont été annoncés par le ministère de l'intérieur. Parmi ceux-ci figurent deux quartiers de Strasbourg, le Neuhof et la Meinau, déjà placés en zone de sécurité prioritaire (ZSP). On ne peut que se réjouir d'un surcroît de protection policière dans ces lieux mais une interrogation demeure. Dans l'ouest de Strasbourg, le quartier de l'Elsau est fortement affecté par une recrudescence de la délinquance, des incivilités et des trafics en tout genre. En amont de la déclaration du déploiement de la PSQ, la direction départementale de la sécurité publique avait préconisé que l'Elsau soit compris dans le dispositif. En outre, ce quartier n'est pas classé en ZSP comme ont pu l'être le Neuhof ou la Meinau. Il souhaiterait connaître les critères de choix pour les 15 quartiers déjà sélectionnés, ceux des 15 quartiers à venir et les mesures du Gouvernement concernant les quartiers touchés par la délinquance, non classés en ZSP et non sélectionnés pour la PSQ, comme l'Elsau et tous les quartiers ouest de Strasbourg.

Texte de la réponse

Trente premiers quartiers dits de reconquête républicaine (QRR) ont ainsi été sélectionnés en zone police et bénéficieront à ce titre de renforts humains et matériels spécifiques, à compter de septembre 2018 pour les 15 premiers et de janvier 2019 pour les 15 suivants. 30 quartiers supplémentaires seront définis dans les mois à venir. Sur ces territoires, l'action menée par la police nationale s'inscrit dans une démarche d'approche globale alliant répression, dissuasion et contact avec la population. Les quartiers de reconquête républicaine bénéficieront d'effectifs supplémentaires, de l'affectation priorisée d'équipements (véhicules, caméras piétons, tablettes et smartphones Néo, etc.) et d'un délégué à la cohésion police-population par quartier ciblé. Une part de ces QRR recevront des effectifs supplémentaires dès septembre 2018, les autres en début d'année 2019. La police de sécurité du quotidien (PSQ) sera, naturellement, évaluée, de manière aléatoire et a posteriori, en particulier dans le cadre d'un « Lab'PSQ ». Cette évaluation qualitative reposera notamment sur des enquêtes destinées à mesurer la satisfaction des usagers du service public de la sécurité. Au sein de la police nationale, une plate-forme collaborative de partage des bonnes pratiques sera mise en place, et des missions d'audit seront menées, tant par l'administration que par des chercheurs. La PSQ s'inscrit également dans une action plus globale de modernisation des modes d'action des forces de sécurité de l'État, avec les chantiers lancés pour simplifier la procédure pénale, rendre plus rapide et plus lisible la réponse pénale, supprimer les tâches indues qui éloignent policiers et gendarmes



de leurs missions opérationnelles prioritaires. Le projet de loi de programmation 2018-2020 et de réforme pour la justice, présenté en conseil des ministres le 20 avril 2018 par la garde des Sceaux, et élaboré en concertation avec le ministère de l'intérieur, sera présenté au Parlement à l'automne 2018. Il comporte des avancées très significatives, attendues par les policiers (forfaitisation de certaines infractions, extension des possibilités d'enquêtes de flagrance, etc.) Une mission sur l'évolution du continuum de sécurité a également été confiée par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, à deux parlementaires. Elle doit permettre d'ouvrir de nouvelles pistes d'action permettant aux forces de sécurité de l'Etat et à l'ensemble des acteurs de la sécurité (sécurité privée et polices municipales) de coopérer plus efficacement et plus étroitement, dans le cadre d'un partenariat renouvelé et modernisé, au bénéfice de la sécurité de tous.